



notaire qui retire de l'argent sur un compte d'un defunt!

Par **SatiFrim**, le **12/01/2024** à **22:30**

Bonsoir, ma maman veuve est decedee il y a preque 2 mois, nous sommes 4 enfants

hier j'ai reçu les décomptes de la caisse d'epargne et j'ai vu que le notaire avait prelevé 2000€ d'un compte de ma maman! en as t-il le droit?

il n'y a rien d'autre que marqué le nom du notaire et les 2000 euros en moins sans explications!!!

Par **Visiteur**, le **12/01/2024** à **22:50**

Bonjour,

Le notaire est assermenté. Il tient une comptabilité précise des opérations qu'il réalise pour la succession. Vous pouvez lui demander un relevé précis de toutes ces opérations.

Par **SatiFrim**, le **13/01/2024** à **07:00**

Merci j'appellerai l'étude lundi, mais c'est la clerc de Notaire que j'aurai, elle sera sûrement me répondre

Cordialement

Par **Chrysoprase**, le **13/01/2024** à **09:10**

Bonjour

Inutile de déranger la clerc de notaire, cela se passe toujours comme ça dans les successions.

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2024** à **14:46**

Bienvenue et bonjour

Je confirme, le notaire ne peut prélever des sommes sur un compte que si elles sont nécessaires pour régler les obligations de la succession, mais il doit agir dans l'intérêt de la succession et des héritiers.